

**Délibération du Conseil Municipal****D.2022-01****ACTE : 7.5.1.****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt-deux et le 31 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, MAZILLE, NEGRE,  
MRS BERTHAUX, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME LARONDE ET M CAM A M. PIERASCO en vertu de la loi N°2021-1465 du 10/11/2021

Excusés / Absents : MRS. BADOUC, BAÏADA

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 26/01/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE LA HALLE**

Vu les articles L.2334-32 à L. 2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 du CGCT,

Vu la Circulaire NOR/INT/B12400718C du 17/12/2012,

Vu l'instruction ministérielle TERB2103656 du 02/02/2021,

Vu le courrier de la préfecture en date du 25/11/2021,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité réalisée pour la réhabilitation de l'ancienne Halle Place des Cornières,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'État, dans le cadre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux et notamment dans le cadre de l'aménagement des bourgs et de la rénovation des bâtiments publics, peut aider la commune au financement de ce projet.

La Région peut également aider la commune via ses programmes d'aides à la rénovation énergétique et à la mise en aux normes de l'accessibilité aux bâtiments publics.

Le Département qui a identifié Lauzerte comme "Bassin de vie" peut également aider au financement de ce projet.

La commune sollicite l'inscription de ce dossier au contrat de relance et de transition écologique du PETR.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant Total du Projet Hors Taxes :	379 680,00 €
Autofinancement 20 % :	<b>75 936,00 €</b>
Département 25 % :	<b>94 920,00 €</b>
Région 11.09% :	<b>42 116,75 € (1)</b>
Etat 43.91 % :	<b>166 707,25 € (2)</b>

(1) Dont Rénovation Énergétique : 30% de 118 320,00 € = 35 496,00 € /

Accessibilité : 30% de 22 069,15 € = 6 620,75 €

**AR Prefecture**

082-218200947-20220131-D2022\_01B-DE  
Reçu le 02/02/2022  
Publié le 02/02/2022

(2) Dont Honoraires 10 % de 31 920,00 € = 3 192,00 € / Expertises 5 % de 11 760,00 € = 588,00 € Travaux 42,91 % de 336 000,00 € = 162 927,25€

Monsieur le Maire propose de demander des subventions pour la restauration de l'ancienne Halle à l'État, la Région et au Département et d'approuver le plan de financement ci-dessus.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité :** 12 voix pour, 1 abstention : I LARONDE

- **DECIDE :** de demander des subventions pour la restauration de l'ancienne Halle à l'État, la Région et au Département
- **ADOpte :** le plan de financement
- **CHARGE :** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
François LE MOING

